

**Département de la Drôme  
Délibération  
du Conseil municipal**

L'an deux mille vingt-quatre, le 17 octobre à 19H00, le Conseil Municipal légalement convoqué s'est réuni en session ordinaire à la Mairie sous la présidence de Monsieur Olivier SALIN, Maire

Envoyé en préfecture le 06/11/2024  
Reçu en préfecture le 06/11/2024  
Publié le  
ID : 026-212602643-20241017-DEL\_10A\_171024-BF

	Présent	Excusé	Absent	Pouvoir remis à :	
AUBERY Chantal	X				Date de convocation : 11/10/2024
BOLLARD Éric	X				
BOURGEAUD Bastien		X		Étienne LATIL	
CUVELARD Bruno	X				Secrétaire de séance :  Chantal AUBERY
DREVET Jean-Jacques	X				
INIZAN Loïc	X				
LATIL Étienne	X				
PONS Caroline	X				
SALIN Olivier	X				
SERRE Thierry		X		Delphine VIGNES	
VIGNES Delphine	X				
Total	9	2			

**Objet : provisions pour créances douteuses -budget eau et assainissement**

L'état des créances (factures eau) pour 2024, fourni par le Service de gestion Comptable de Nyons, fait apparaître une reprise de la provision par émission d'un titre de 81.04€ au compte 7817.

Les crédits sont insuffisants, il convient d'établir une Décision Modificative du budget.

**Le Conseil municipal, après avoir délibéré et à l'unanimité**

- **APPROUVE** l'ajustement de la provision de 81.04 €

- **DECIDE** de procéder au vote de crédits supplémentaires suivants, sur le budget de l'exercice 2024

### COMPTES DEPENSES

Imputation	Nature	Ouvert	Réduit
011 / 618	Divers	100,00	
	<b>Total</b>	100,00	0,00

### COMPTES RECETTES

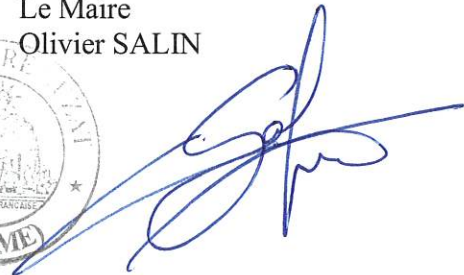
Imputation	Nature	Ouvert	Réduit
78 / 7817	Reprises sur dépréciations des actifs circulants	100,00	
	<b>Total</b>	100,00	0,00

Fait à Rémuzat les jour, mois et an en susdits  
Pour extrait certifié conforme

La secrétaire de séance  
Chantal AUBERY



Le Maire  
Olivier SALIN



**Résultat du vote**  
Pour : 11  
Contre : 0  
Abstention : 0